



POLITIQUE ACF-IN EN EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE

Sommaire

2	ACRONYMES
3	INTRODUCTION
4	PROBLÈME GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
5	ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX SUR LES QUESTIONS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
5	Engagements Internationaux de Référence
6	L'Eau et Les Droits de l'Homme
7	L'APPROCHE D'ACF-IN POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT
7	Objectif Global des Programmes Eau et Assainissement d'ACF-IN
10	Principes d'Intervention liés aux projets Eau et Assainissement
12	Les Critères d'Intervention liés aux projets d'eau et d'assainissement
14	Modalités des Interventions liées aux Projets Eau et Assainissement
22	Thématiques Transversales
25	ANNEXES
25	Annexe 1 : Typologie des Contextes Humanitaires
26	Annexe 2 : Les Crises Humanitaires et leur Evolution
26	Annexe 3 : Les Mécanismes de Réponse d'ACF-IN
28	Annexe 4 : Les Activités et Domaines d'Intervention d'ACF-IN
30	Annexe 5 : Le Concept de Vulnérabilité
31	Annexe 6 : La Charte ACF-IN
32	RÉFÉRENCES

ACRONYMES

AGCS	Accord Général sur le Commerce et les Services
ACF	Action contre la Faim
ACF-IN	Action contre la Faim International
ACL	Approche du cadre logique
ASAL	Arid and semi-arid land
CAP	Connaissances, Attitudes et Pratiques
CESCR	Comité des droits économiques, sociaux et culturels (Committee on Economic, Social and Cultural Rights)
CNT	Centre de Nutrition Thérapeutique
DFID	Department For International Development
ECHO	Service d'Aide Humanitaire de la Commission Européenne
GATS	General agreement on trade in services
KAP	Knowledge, Attitude, Practices
NU	Nations Unies
OMD	Objectifs Du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
SPHERE	Shared Public Health Emergency Response Efforts
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'Enfance
VIH/SIDA	Virus d'Immuno-Déficience/Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise

INTRODUCTION

Dans le combat d'Action contre la Faim International (ACF-IN) contre la faim et la malnutrition, les activités des domaines de l'eau, l'hygiène et l'assainissement occupent une place importante, aussi bien au niveau curatif (fournissant les équipements appropriés pour l'eau et l'hygiène aux Centres Nutritionnels Thérapeutiques (CNTs) et aux centres de santé (si appropriés), qu'au niveau préventif, en assistant directement les projets de santé publique et de sécurité alimentaire, avec une attention particulière à la protection de l'environnement. Ce document vise à établir la position d'Action contre la Faim International en ce qui concerne différents points liés au secteur. Le but est de présenter une politique de l'organisation par rapport aux programmes d'eau, d'hygiène et d'assainissement, en proposant à la fois une approche et une position standard comme plate-forme pour développer ensuite une stratégie technique du secteur.

Cette politique de l'Eau et de l'Assainissement s'intègre dans une politique technique plus globale, ACF-IN Technical Policy, ainsi que dans des politiques liées à la promotion à l'hygiène : ACF-IN Hygiene Promotion/Health Education Policy, liées au VIH/Sida : ACF-IN HIV-AIDS Policy et liées au genre : ACF-IN Gender Policy.

La politique de l'Eau et de l'Assainissement intègre des normes et documents clés, incluant en autres des directives de l'OMS, des normes SPHERE (voir Encadré 1 – Le Projet SPHERE) et les politiques de l'Eau des principaux donateurs, avec l'idée omniprésente d'un droit à la Dignité Humaine et à l'Eau existant, et qu'il est important de mener du concept à une réelle application. Les références aux principaux documents et aux adresses Internet sont disponibles à la fin de ce document.

PROBLÈME GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

L'accès à l'eau et à l'assainissement est l'un des défis majeurs du ^{xxi}^e siècle. Selon l'OMS (2004), 1,1 milliard de personnes dans le monde n'ont pas accès à une eau saine, et 2,4 milliards n'ont pas accès aux infrastructures minimales d'assainissement. En conséquence, 4 millions de personnes, dont la majorité sont des enfants, meurent chaque année de maladies liées à l'eau et à des problèmes d'assainissement.

L'eau n'est pas seulement importante du point de vue de la santé publique, elle conditionne le niveau de vie en général: la production agricole (70 à 80% de la totalité de l'eau utilisée par l'homme est destinée à l'agriculture), l'élevage, l'industrie, le commerce et la vie quotidienne (coût de l'eau et des corvées associées à son puisage) dépendent de l'accès à l'eau. Les conditions d'approvisionnement en eau affectent donc la santé, la sécurité alimentaire (donc la faim), la pauvreté et le développement des communautés.



© ACF, Kenya, 2004.

Ce constat préoccupant des conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement résulte en partie d'un manque d'infrastructures, mais aussi d'une gestion déficiente conduisant au gaspillage, à la contamination et à la dégradation des ressources en eau et de l'environnement. Les pénuries d'eau peuvent générer des tensions susceptibles d'évoluer en conflits entre individus, entre communautés ou entre pays. Dans le même temps, la demande en eau ne cesse de croître sous la poussée de la croissance démographique, de l'industrialisation, de l'exode rural et de l'urbanisation (cette dernière ayant contribué à créer des conditions sanitaires extrêmement mauvaises).

La plupart de ces problèmes peuvent être résolus à travers une gestion compréhensive et intégrée des ressources et de la demande en eau. L'eau est une ressource finie qui doit être gérée avec une vision globale et à trois niveaux: *international*, pour définir des règles pour protéger les ressources en eau et éviter les conflits internationaux; *national*, pour appliquer des lois et définir des politiques nationales d'accès à l'eau; et *local*, pour développer des initiatives locales et assurer l'accès à l'eau aux communautés.

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX SUR LES QUESTIONS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Engagements Internationaux de Référence

Ces trente dernières années, les Nations Unies ont été particulièrement conscientes du rôle significatif joué par les questions de l'eau et de l'assainissement dans le développement. La définition de plans généraux pour le développement a été entreprise.

Lors de la conférence de Mar del Plata (Argentine) en 1977, les Nations Unies ont déclaré les années quatre-vingts « Décennie Internationale de l'Eau potable et de l'Assainissement », en fixant un objectif clair : 100% des besoins mondiaux pour un accès à une eau saine et à des infrastructures d'assainissement doivent être couverts.

En 1992, le statut de Dublin définissait quatre principes fondamentaux :

- L'eau douce est une ressource vulnérable et finie, qui est essentielle à la vie, au développement et à l'environnement.
- Les questions de développement et de gestion de l'eau doivent être traitées selon une orientation participative, impliquant les agents responsables à tous niveaux et les usagers dans les plans de gestion et les politiques de l'eau.
- Les femmes jouent un rôle fondamental dans l'approvisionnement en eau et sa gestion à l'échelle familiale.
- L'eau possède à tous points de vue une valeur économique et doit donc être reconnue comme un bien économique.

En 1997, un groupe d'ONG humanitaires plus la Croix Rouge et le Croissant Rouge, lançaient le projet SPHERE (révisé en 2004) (voir Encadré 1), formulant ainsi une *Charte humanitaire et Normes minimales pour les interventions lors des catastrophes*. La Charte décrit les principes fondamentaux gouvernant l'action humanitaire et réaffirme le droit des populations affectées par des catastrophes, qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme (y compris les conflits armés), à la protection et à l'assistance. Elle réaffirme aussi le droit de ces populations à vivre dans la dignité.

Lors du Forum de La Haye en 2000, une tentative visait à établir une politique internationale pour l'eau, sous le nom de Vision Mondiale de l'Eau. Cette politique développait trois secteurs : *l'eau pour les personnes, l'eau pour la nourriture et l'eau pour la nature*. Le document développait en thème principal la gestion intégrée des ressources. Une des prémices les plus importantes était que les communautés doivent décider de leur propre niveau d'accès à l'eau et aux conditions d'hygiène, mais aussi des activités économiques pour lesquelles elles font usage de l'eau, ces communautés devant s'organiser elles-mêmes afin de répondre à ces besoins. La recommandation la plus controversée était qu'un prix devait être défini sur la base du coût total des services d'accès à l'eau (il était préconisé de le faire au travers des usagers).

Le Forum de Kyoto en 2003 s'intéressait aux solutions et perspectives à venir. Les deux débats principaux étaient la question d'une gestion privée ou publique, et l'accomplissement des Objectifs du Millénaire, dont le but était, à l'échéance 2015, la diminution de moitié du nombre de personnes sans accès à une eau saine et à des services d'assainissement.

Le Forum Mondial de Mexico, en 2006, réaffirme à travers le slogan « une action locale pour un défi global » la nécessité d'augmenter l'approche participative, la coopération décentralisée et l'augmentation générale de l'assistance dans le secteur.

L'Eau et Les Droits de l'Homme

Le droit à l'Eau et à l'Assainissement est seulement implicite dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 (Article 25) et le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels de 1966 (Articles 11 et 12). C'est seulement dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1979 (Article 14) et la Convention relative aux droits de l'enfant en 1989 (Article 24) que le droit à l'Eau et à l'Assainissement est explicitement cité. Le fait que ce droit ne soit pas explicitement un droit de l'homme universel pouvant mener à son amoindrissement¹. Au Forum Mondial de l'Eau en 2001, le Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan, déclarait : « L'accès à l'eau est un besoin essentiel de l'homme et est, comme tel, *un droit de l'homme fondamental*. L'eau est nécessaire à la dignité humaine. »

Le Comité des Droits Économiques Sociaux et Culturels des Nations Unies (CESCR pour l'acronyme anglais) a publié son interprétation des dispositions du Pacte sous forme d'Observation Générale No.15, sur le droit à l'Eau, lors de la 29^e session de Novembre 2002 (UN Doc. E/C.12/2002/11). L'Observation fournit des directives pour les États Parties sur le droit à l'Eau sous forme de deux articles du Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels - Article 11 (Le droit à un standard de vie adéquat) et l'Article 12 (Le droit à la santé).

¹ Un quota de droits de l'homme « distribué » peut facilement résulter en des projets de donateurs chers et inefficaces. Le Projet SPHERE souligne clairement les restrictions d'une approche dirigée par le donneur étant donnée la variété d'assistance humanitaire appropriée et l'éventail encore plus grand des questions de la protection de l'humain. Demander l'attribution de droits de l'Homme peut aussi devenir une « arme négative » contre les gouvernements et les institutions si ceci est effectué en dehors d'une approche pour le développement pragmatique et en collaboration. La discussion de l'Organisation Mondiale du Commerce à propos de l'Accord Général sur le Commerce et les Services (AGCS), plus connu sous le nom de GATS, a aussi de sérieuses implications dans ce droit universel fondamental d'accès à l'eau et à l'assainissement, et aussi de part la crainte d'un programme dirigé par le commerce dans lequel le monde « développé » peut exploiter les pays en développement « moins préparés ». La commercialisation de ce qui est considéré comme un « droit essentiel », spécialement dans un environnement de faible gouvernance et régulation, soulève le problème de comment assurer l'absence d'inégalités.

L'APPROCHE D'ACF-IN POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Objectif Global des Programmes Eau et Assainissement d'ACF-IN

Le principal objectif d'ACF-IN est de combattre la faim et d'assister les populations dont la vie est menacée. L'Eau est essentielle pour la vie et est (très souvent) une priorité pour les populations menacées. De plus, l'eau et l'assainissement sont des facteurs sous-jacents de la malnutrition, comme présenté dans la Figure 1.

L'objectif général des programmes Eau et Assainissement d'ACF-IN est d'agir, à travers l'accès à l'eau et à l'assainissement, dans les contextes de survie et/ou de développement socio-économique, en tant que facteur préventif de la malnutrition, et/ou en tant que facteur de réduction de morbidité/mortalité.

La principale problématique ciblée par de nombreux programmes est le risque sanitaire ; l'objectif est alors spécifiquement orienté vers une réduction des maladies liées à l'eau et à de mauvaises conditions sanitaires. Cet objectif général peut impliquer trois volets, c'est à dire trois objectifs spécifiques :

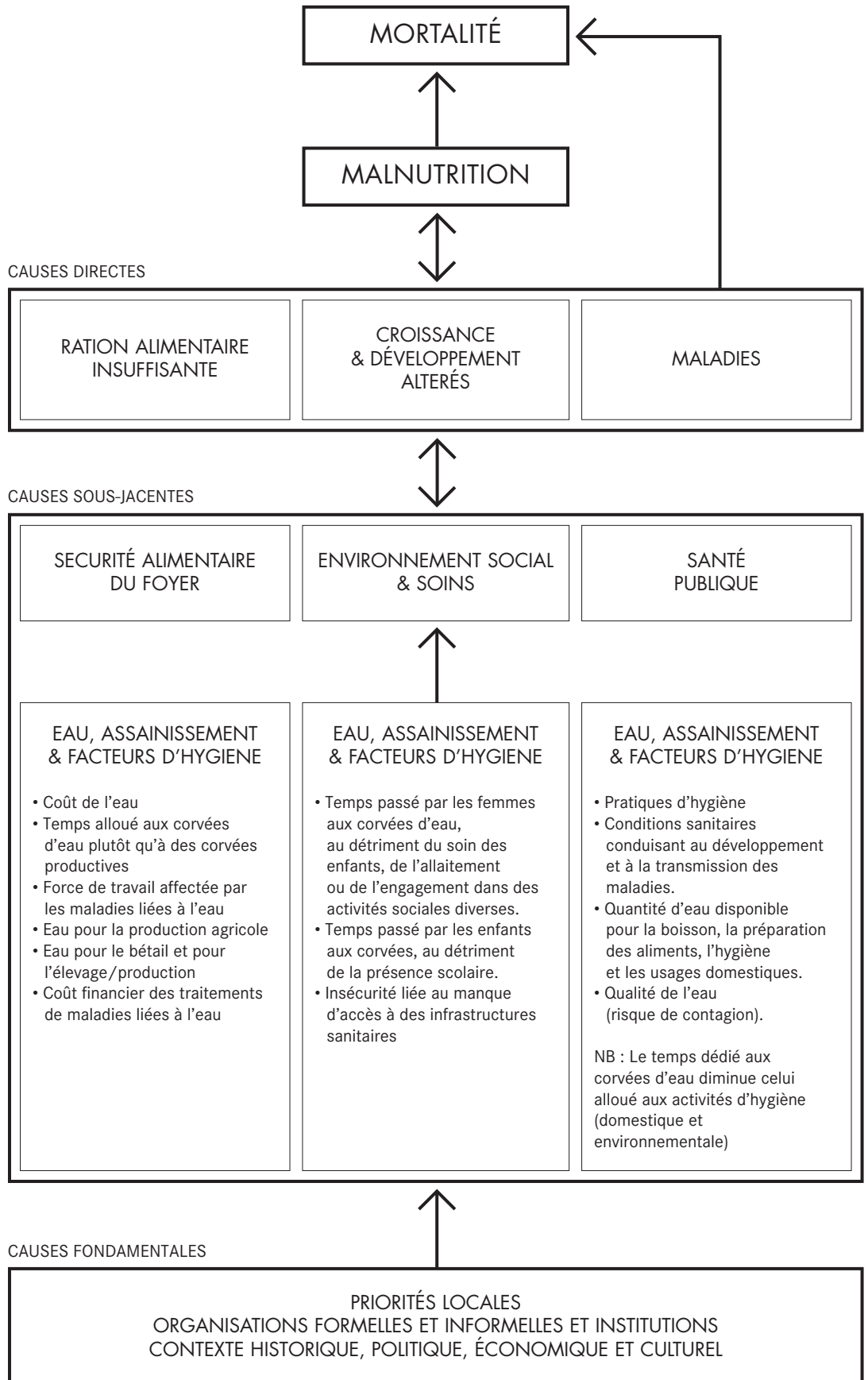
Objectif spécifique 1 Couverture des besoins vitaux pour la vie (Santé publique)

Lorsqu'il existe une menace sérieuse pour la vie, les besoins vitaux doivent être couverts, c'est-à-dire un *accès minimal à l'eau* et à des *structures d'assainissement*. Chaque situation requiert la mise en œuvre d'une analyse spécifique afin de décider quelles normes minimales et quels indicateurs de référence seront utilisés. Le projet SPHERE établit un jeu d'indicateurs clé qui constituent une ligne directrice utilisée comme référence dans les situations d'urgence (voir Encadré 1 - Le Projet SPHERE). Action contre la Faim a été impliquée dans la rédaction des deux premières versions du manuel SPHERE.

Encadré 1 - Le Projet SPHERE

Le projet SPHERE est une définition globale et interactive de normes conçues pour être utilisées en *réponse aux situations de catastrophe*, qui trouvent aussi leur vocation dans la *préparation aux catastrophes* et dans le *plaidoyer humanitaire*. Son domaine d'application concerne les situations nécessitant un *secours*, incluant les catastrophes naturelles mais aussi les conflits armés. Il est conçu pour être utilisé dans des crises lentes ou soudaines, en milieu rural ou urbain, dans des pays développés ou en développement, et sans limitation géographique. L'accent est mis sur la satisfaction des *besoins vitaux urgents* des populations affectées par une catastrophe, tout en affirmant leur droit fondamental à vivre dans la dignité. Les manuels de SPHERE détaillent certains points spécifiques à considérer selon la situation à l'heure d'appliquer les normes et indicateurs, et proposent des conseils pour aborder les difficultés pratiques, ainsi que des recommandations quant à la définition des priorités. Ils développent aussi certains aspects critiques liés aux normes et indicateurs, et mettent au jour des sujets de dilemme et de controverse ou encore les lacunes des connaissances actuelles.

Figure 1 - Cadre conceptuel de la malnutrition (adapté de l'UNICEF, 1990)



Objectif spécifique 2

Réduction du risque de propagation des maladies liées à l'eau, l'assainissement et l'hygiène

Dans les pays en voie de développement, environ 4 millions de personnes meurent chaque année de maladies liées à l'eau ou l'assainissement, dont 3 millions meurent de diarrhées (OMS, 2003). Pour ACF-IN, l'eau doit être considérée au sens large de santé publique, incluant les conditions sanitaires de manière générale et les pratiques d'hygiène, principales responsables de la contamination de l'eau (contamination fécale), du développement de pathogènes (malaria par ex.) et de la transmission de maladies.

Objectif spécifique 3

Garantir l'accès à l'eau en tant que ressource nécessaire à la sécurité alimentaire et au développement socio-économique

Les possibilités de survie et de développement de nombreuses communautés sont étroitement liées à la disponibilité des ressources en eau (voir Figure 1, impacts sur la sécurité alimentaire familiale).

Cette dépendance vis-à-vis de l'eau est particulièrement vraie pour beaucoup de communautés rurales reposant sur la production agricole et l'élevage. Pour ces communautés, de telles activités dépendent essentiellement d'un accès approprié à l'eau au moyen de systèmes d'irrigation ou de points d'eau pour le bétail. Dans les régions arides ou semi-arides (*ASAL* pour l'acronyme anglais), où les moyens de subsistance sont affectés de façon chronique par des sécheresses qui bouleversent le système économique, la construction d'infrastructures appropriées ainsi que la formation des communautés à la gestion des ressources en eau peuvent réduire significativement la vulnérabilité de ces populations rurales aux pénuries d'eau.

Le manque d'accès à l'eau a aussi une répercussion importante sur l'économie familiale : le coût de l'eau pouvant atteindre une part importante du budget de nombreuses familles, en particulier dans les zones urbaines et peri-urbaines². Par ailleurs, les problèmes d'accès à l'eau ont des répercussions sur les corvées quotidiennes, consommatrices de temps et d'énergie aux dépens de la réalisation d'activités génératrices de revenus (jardin, artisanat) ou d'éducation (ces tâches incombent généralement aux femmes et aux enfants). Le problème est particulièrement aigu dans les zones arides et semi-arides reculées où Action contre la Faim a pu observer que plusieurs heures peuvent être dédiées quotidiennement, en saison sèche, à la collecte de l'eau, ou encore dans les zones urbaines où les files d'attente peuvent impliquer une perte de temps considérable. Les maladies liées à l'eau affectent aussi la sécurité alimentaire et le développement économique : elles diminuent la capacité de travail des personnes affectées et donc leurs revenus ; les coûts des traitements pharmaceutiques et médicaux (même traditionnels) se répercutent aussi sur les budgets familiaux.

L'amélioration de l'accès à l'eau implique que les familles disposent d'un accès facile (distance, prix, temps) à des infrastructures qui délivrent de l'eau en quantité suffisante. L'accent doit être mis sur le renforcement des capacités locales afin de garantir la durabilité de cet accès.

Note : Les projets d'eau et d'assainissement ont habituellement également un impact positif sur l'environnement social et les pratiques de soins.

² En Haïti par exemple, à la suite des inondations de décembre 2003 qui détruisirent le réseau de distribution de Port de Paix, et en raison de l'incapacité du gouvernement (qui venait de tomber) à réaliser sa réhabilitation, le prix de l'eau s'est trouvé multiplié par cinq, devenant un des premiers postes de dépense des budgets familiaux.

Principes d'Intervention liés aux projets Eau et Assainissement

Les programmes d'ACF-IN en eau, hygiène et assainissement s'intègrent dans la stratégie globale de l'organisation, la politique technique internationale, et plus largement dans la participation d'ACF-IN aux Objectifs Du Millénaire pour le Développement, et à son attachement à la reconnaissance et l'application effective d'un Droit à l'Eau International reconnu. Tous les projets en eau et assainissement sont orientés par les principes d'intervention et la charte ACF-IN (voir en Annexe 6: La Charte ACF-IN), et considèrent d'autres documents de référence comme Code de Conduite du CICR pour le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (1994).

Participation aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs)

Les programmes Eau et Assainissement d'ACF-IN participent directement à sept des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ces objectifs, que les 191 États membres de l'ONU se sont engagés à réaliser d'ici à 2015, sont de réduire la pauvreté monétaire et d'inciter les pays à faire des progrès significatifs dans les domaines de l'éducation, de l'égalité des sexes, des soins de santé, ainsi que sur le front de la lutte contre la faim et la dégradation de l'environnement. Le droit à l'Eau est fondamental pour atteindre ces objectifs.

- **OMD 1 Réduire l'extrême pauvreté et la faim**

L'approvisionnement en eau et la promotion à l'hygiène sont liés à l'amélioration des conditions de vie et peuvent être liés à des campagnes de plaidoyer (par ex. Chechnya, Myanmar). Réduction de la pauvreté à travers l'amélioration de l'accès à l'eau (libérant davantage de temps pour d'autres activités) et du développement économique.

- **OMD 3 Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes³**

La participation active des femmes dans les programmes, spécialement dans ceux de promotion à l'hygiène, est obligatoire. Une infrastructure adaptée aux femmes est considérée dans les programmes d'approvisionnement en eau.

- **OMD 4 Réduire la mortalité infantile**

Un meilleur approvisionnement, en qualité et en quantité, contribue à diminuer les maladies chez les enfants et donc la mortalité infantile.

- **OMD 5 Améliorer la santé maternelle**

Approvisionnement en eau propre en quantité suffisante, sanitaires propres et hygiène.

- **OMD 6 Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies**

Réduction des maladies (et des infections opportunistes) liées à l'eau et à de mauvaises conditions sanitaires, et à une atténuation des défenses immunitaires (par ex. dans des contextes où le taux de VIH/SIDA est élevé).

- **OMD 7 Assurer un environnement durable**

Pendant chaque intervention, les risques environnementaux sont évalués et l'impact est minimisé. Dans chaque cas, ACF-IN vise à sensibiliser les communautés affectées et les autres partenaires à une gestion convenable des ressources en eau et aux facteurs de risque environnemental, en les encourageant à gérer leurs ressources en eau plus efficacement et avec un minimum d'impact sur l'environnement, par exemple à travers des activités de préparation au désastre.

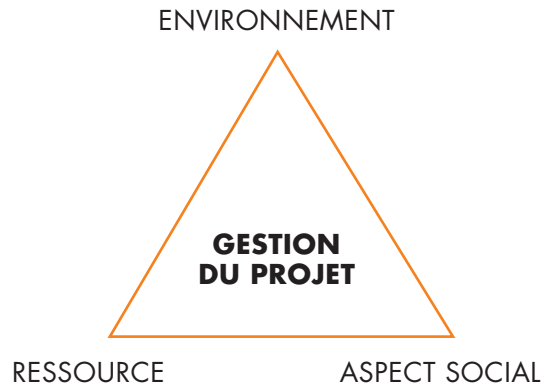
³ Le 2^e objectif : Assurer l'éducation primaire pour tous, n'est pas considéré dans la stratégie d'ACF-IN.

- **ODD 8 Développer un partenariat mondial pour le développement**

ACF-IN est présent à de nombreuses plates-formes (par ex. le 4^e Forum Mondial de l'Eau, Mexico) et est ouvert au développement de partenariats dans le secteur, chaque fois que ceux-ci vont dans le sens de la charte et de la stratégie d'ACF-IN.

Une Gestion Intégrée de la Ressource

La gestion intégrée implique que les aspects sociaux et environnementaux sont inséparables de la ressource. Ces trois aspects doivent toujours être considérés ensemble dans toutes les approches des programmes.



Les Critères d'Intervention liés aux projets d'eau et d'assainissement

Critères Généraux (tous les projets)

Le principal objectif de l'aide humanitaire est de garantir des conditions minimales de survie aux populations exposées à une crise, le taux de mortalité est par conséquent un critère clé d'intervention.

D'une manière générale, les interventions sont déclenchées dans les cas suivants :

- La survie des populations est menacée.
- Les structures locales sont incapables de répondre aux besoins et requièrent une assistance d'urgence.
- Les crises sont récurrentes et conduisent à la déstructuration des communautés affectées.
- L'état général de sous-développement interdit les populations d'atteindre des standards minimaux de vie et de dignité humaine.
- Les communautés réclament une assistance.

Critères Spécifiques (Projets Eau et Assainissement)

Les principales situations qui justifient la mise en œuvre par ACF-IN de programmes « pour l'eau et l'assainissement » sont les suivantes :

- La *quantité et la qualité de l'eau disponibles* sont telles qu'elles génèrent un risque épidémique (maladies liées à l'eau).
- Les *conditions sanitaires créées par l'environnement* représentent un risque pour la santé (zones contaminées ou insalubres favorables au développement et à la transmission de maladies liées aux vecteurs, telles que la malaria ou le typhus, ou de maladies diarrhéiques comme le choléra).
- Les populations n'ont pas (ou plus) accès à une *eau en quantités suffisantes* pour couvrir leurs besoins de boisson, d'activités domestiques, d'agriculture et d'élevage.
- La distance au point d'eau limite le développement socio-économique de la communauté (par ex. le temps alloué aux corvées dédiées à l'eau réduit le temps disponible pour d'autres activités économiques, le soin des enfants ou l'éducation, spécialement pour les femmes et les enfants).

Les normes, références et directives permettent une estimation rapide de la situation par rapport à un cadre de référence établi. Elles doivent cependant être interprétées en fonction de la spécificité de chaque contexte. La finalisation ou la passation d'un programme dépendront des points suivants : l'accomplissement d'une couverture satisfaisante des besoins qui permet de répondre aux nécessités identifiées, l'acquisition ou le retour à un état d'autonomie des communautés ou des autorités locales, la présence d'autres acteurs capables de rendre le programme durable.

Populations bénéficiaires (Tous les projets)

L'organisation humanitaire concentre ses activités dans les zones où les besoins sont les plus grands et où elle rencontre les populations les plus vulnérables. La décision du lieu où une aide directe sera apportée est prise sans considération d'ethnie, de religion ou de croyance (voir la Charte d'Action contre la Faim dans la présentation de ACF). Les populations cible sont les suivantes :

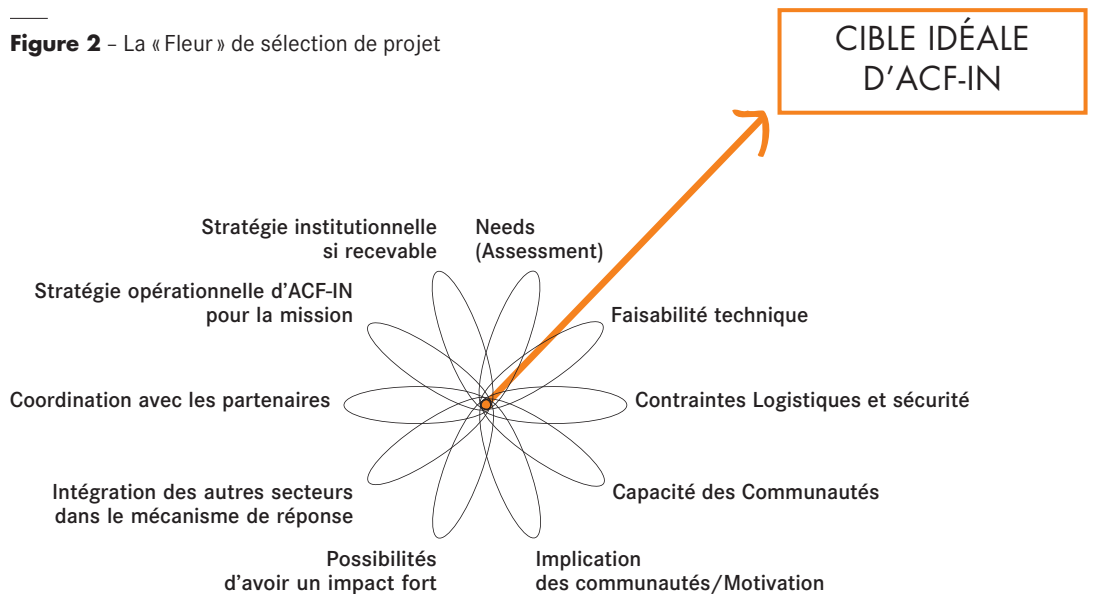
- Communautés déplacées ou réfugiées⁴.
- Communautés ayant perdu leurs moyens de subsistance à la suite d'une crise (conflit ouvert, catastrophe naturelle, etc.).
- Minorités ethniques ou religieuses victimes de comportements discriminatoires de la part de gouvernements ou d'autres communautés ou groupes.
- Communautés isolées localisées dans des zones rurales inaccessibles et exclues des efforts de développement.
- Communautés impuissantes à maintenir des standards minimaux de vie et de dignité (par ex. en zones périurbaines).
- Population à risque de malnutrition aigu

⁴ Les actions mises en œuvre dans le cas de populations déplacées, qui sont habituellement mêlées aux populations résidentes, ne seront pas uniquement ciblées sur les premières : les besoins des résidents doivent aussi être estimés et pris en considération afin de favoriser l'intégration des deux communautés et d'éviter de possibles conflits (création d'inégalités).

Parmi ces populations cible, une attention spécifique sera portée aux groupes les plus vulnérables : les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les malades (par ex. les personnes porteuses du VIH/SIDA), et les groupes pauvres et marginalisés.

La sélection des projets prend en compte divers aspects, indissociables pour mener à bien un projet de qualité, avec un bon impact. Se reporter à l'Annexe 4: Les Activités et Domaines d'Intervention d'ACF-IN.

Figure 2 - La « Fleur » de sélection de projet



Définition des priorités d'intervention (Projets d'eau et d'assainissement)

L'estimation des besoins (état de santé, enquête sanitaire, étude de vulnérabilité et de sécurité alimentaire, inspection des infrastructures et des ressources, pratiques et connaissances d'hygiène, etc.), effectuée avant le commencement de tout projet, doit donner une image globale de la situation. L'analyse de la couverture des besoins vitaux doit être systématique et peut, par exemple, être exprimée en litres d'eau potable par personne et par jour et, si la population affectée est de type pastoral, en nombre de litres par animal et par jour. Les ressources humaines, financières et techniques étant limitées, certaines priorités doivent être établies afin d'assurer une couverture minimale des besoins fondamentaux et une incidence maximale de l'action entreprise :

- Les personnes et les groupes vulnérables (voir Annexe 5 : Le concept de vulnérabilité)
- Une couverture assurant des standards fondamentaux à l'ensemble de la population est préférable à une couverture qui n'assurerait des standards élevés qu'à une fraction limitée de cette population.
- La quantité d'eau. Disposer d'une quantité suffisante d'eau de qualité moyenne est préférable à disposer d'une faible quantité d'eau de haute qualité (sans eau en quantité suffisante, l'hygiène personnelle et domestique est compromise, ainsi que certaines activités génératrices de revenus, par exemple les activités de jardins potagers familiaux, etc.).
- La rupture de la chaîne de contamination fécale lorsqu'il existe un risque sanitaire (gestion des excréments humains dans un camp par ex.).
- La couverture des besoins doit être garantie dans les zones clé : centres de santé et centres de nutrition, écoles et lieux publics.

Modalités des Interventions liées aux Projets Eau et Assainissement

ACF-IN dédiera ses ressources à l'obtention d'un projet avec un impact fort et mesurable, pertinent/cohérent, approprié, avec une couverture maximisée, efficient et efficace, avec une longue viabilité (durabilité)⁵. Les thèmes transversaux, essentiellement le thème du genre, seront aussi mis en avant à travers les projets. ACF-IN est responsable de ses programmes, vis-à-vis des donateurs, des bénéficiaires, des organismes de contrôles financiers et des médias, et les programmes ACF-IN sont sujets à des évaluations externes, qui doivent être promues par l'organisation dans le but de valider les critères évoqués ci-dessus.

Impact

- **Tendre vers le plus fort impact mesurable**

L'impact des projets en eau et assainissement est idéalement démontré par la comparaison de la morbidité (maladies liées à l'eau), spécialement pour les projets à long terme, et si aucune donnée sûre de morbidité n'est disponible, à travers un suivi d'indicateurs *proxy* (par ex. l'évolution de la quantité d'eau par jour et par personne, avant et après le programme).

La politique globale d'ACF-IN est de produire un maximum d'impact, et non de disperser ses activités. L'impact dépend en partie du procédé de sélection. La logique d'intervention est de couvrir correctement⁶ chaque zone ciblée (par ex. en atteignant une couverture de 100% pour l'accès à l'eau, conformément aux standards nationaux). Cependant, il peut être accepté de diminuer la densité en points d'eau dans la première phase d'un programme pour augmenter la zone couverte et ainsi limiter les risques de santé publique. L'impact peut aussi être augmenté par le biais d'autres mécanismes, incluant l'intégration de divers composants de l'eau et l'assainissement (par ex. en associant l'eau, l'assainissement et l'hygiène en un même ensemble), et l'intégration de composantes de différents programmes (par ex. l'eau, l'assainissement et la sécurité alimentaire).



⁵ Sauf en cas de réponse à une situation d'urgence

⁶ En référence aux directives internationales, en cas de réponse à la post-urgence et en contexte de développement, et en référence aux indicateurs SPHERE en cas de réponse à l'urgence.

L'impact et l'effet seront systématiquement évalués dans les projets ACF-IN Eau et Assainissement, idéalement à travers le suivi d'indicateurs de santé (projets à long terme, structures médicales existantes), ou à travers des indicateurs proxy collectés à travers une comparaison systématique des enquêtes CAP⁷ implantées en début et fin de programme.

- **Des approches intégrées**

ACF-IN encourage une approche intégrée pour ses interventions lorsque cela est approprié. Cette approche comprend à la fois les interventions *curatives* et *préventives* en nutrition, sécurité alimentaire, eau et assainissement, dans les secteurs de la santé (nutrition, santé mentale, etc.), et le plaidoyer, dans le but de lutter contre les causes politiques de la situation humanitaire.

L'importance de prendre part à une approche intégrée, même dans un environnement d'opération contraignant lié à une situation d'urgence, est considérée par ACF-IN comme étant la meilleure pratique. ACF-IN intègre dans ses programmes l'hygiène, l'assainissement et l'approvisionnement en eau dans le but de positiver l'impact sur la santé publique.

Une approche intégrée peut impliquer différents acteurs, mais un seul corps coordinateur des activités est recommandé.

- **Une approche mettant l'accent sur les foyers**

ACF-IN valorise la couverture (vérifiée) des besoins de la population en priorité au niveau des foyers. En effet, l'amélioration de l'accès à une eau potable n'est pas seulement assurée par l'apport d'infrastructures à la communauté, mais aussi en assurant qu'au niveau des foyers l'eau est utilisée en quantité et en qualité convenables. Ceci implique l'utilisation d'outils de suivi et d'évaluation adaptés à ce niveau (enquêtes CAP, enquêtes sanitaires au niveau des maisons), l'amélioration de la partie *soft* des projets (promotion à l'hygiène), l'intégration des foyers dans la définition des projets et la coordination entre les comités de points d'eau, les personnes chargées de la promotion à l'hygiène et les foyers.

Pertinence

La pertinence est l'ajustement des activités humanitaires aux besoins locaux (activités appropriées à la situation). La pertinence est vérifiée dès lors que le projet est en accord avec les besoins locaux et les priorités. Les programmes Eau et Assainissement doivent présenter une pertinence technique (par ex. une réponse spécifique à la sécheresse) et culturelle (latrines adaptées aux tabous locaux).

- **Une réponse dépendante de l'analyse**

Une analyse sera menée afin de comprendre et de définir clairement la nature des besoins et de leurs causes, et d'établir la réponse la plus appropriée à une situation donnée. Elle permettra d'appréhender les différents facteurs déterminants. Cette analyse, réalisée aussi bien avant que pendant l'intervention, doit prendre en considération les paramètres suivants :

Le *contexte* :

- Les facteurs liés à la crise (politiques, naturels, etc.).
- La situation précédant la crise (conditions, ressources, vulnérabilités, biens, etc.).
- La situation actuelle, les capacités disponibles et les stratégies d'adaptation au sein de la population affectée.
- Les évolutions possibles du contexte.

La *population* :

- Les spécificités locales et les contraintes socio-économiques, culturelles et religieuses.
- La nature des besoins et des attentes de la population.

L'*environnement* :

- Le type de ressources en eau disponibles.
- Le climat.

⁷ Connaissances, Attitudes et Pratiques. Acronyme anglais : KAP

Pour réduire la morbidité/mortalité ainsi que pour lutter efficacement contre la malnutrition, il est essentiel de prendre en considération tous leurs déterminants potentiels. L'analyse du contexte et la phase d'identification (incluant en particulier des rencontres avec les populations) doit inclure une approche multidisciplinaire (par exemple, équipes d'Eau, de Sécurité Alimentaire, de Nutritionnistes).

S'assurer que les interventions atteignent la population cible d'une manière appropriée fait partie intégrante de la charte d'Action contre la Faim. C'est là un point essentiel car il donne la mesure du succès du programme et permet une compréhension des obstacles pouvant survenir de la part des institutions ou groupes au niveau local, national ou international.

Afin d'assurer une intervention juste et efficace, la collaboration directe avec les populations concernées est essentielle. Elle permet à l'équipe en charge du programme de mener à bien les tâches suivantes : Analyser le(s) contexte(s) et définir les interventions en étant à l'écoute des populations affectées.

- Déterminer le meilleur moyen d'ajuster le programme au sein des dynamiques sociales existantes et de construire des liens de collaboration.
- Suivre les effets du programme et éviter les obstacles qui pourraient dévier (voire détourner) la marche normale du programme.
- Se désengager du programme/de la zone (par ex. par une passation des activités à la population ou à la société civile).

Bien que le rôle d'ACF-IN soit de travailler avec et pour les populations, il est important de considérer aussi les capacités institutionnelles locales et leur rôle à moyen et long terme. C'est pourquoi la mise en oeuvre des programmes doit s'effectuer avec les organisations locales et les services de l'état ; l'implication de ces partenaires dépendant de leurs agendas (politiques, religieux, etc.) et de leur capacité opérationnelle. Si ces partenaires entravent la poursuite des objectifs du programme, il sera alors recommandé de développer une voie de travail indépendante afin de couvrir les besoins identifiés. Dans ce cas, des mécanismes spécifiques doivent être envisagés pour assurer la durabilité du projet.

• **Comprendre, respecter et intégrer les facteurs locaux**

Le projet doit déterminer comment prendre en considération d'une manière positive les croyances de la communauté, ses connaissances et sa gestion de l'environnement. L'attitude essentielle à conserver est celle du *respect*. Plutôt que de tenter de démontrer qu'une croyance ou un tabou est absurde parce qu'il semble être à l'opposé de son propre système culturel, l'équipe doit travailler à construire des messages compréhensibles et appropriés pour expliquer les causes du problème, et à rechercher une solution efficace *avec* la communauté. Lorsque la modification d'une coutume particulière s'avère la solution la plus appropriée, une attitude de respect devra guider la manière dont l'information et les encouragements nécessaires seront dispensés à la communauté afin de la sensibiliser aux bénéfices que ces changements apporteront. Les comportements culturels allant dans le sens du projet seront mis en valeur et répliqués.

• **Une réponse adaptée aux capacités et à la motivation des communautés**

La prise en considération des caractéristiques socioculturelles et économiques de la communauté est une condition nécessaire à l'accomplissement efficace et réussi d'un projet. En effet, les décisions techniques seront prises selon des critères qui ne sont pas uniquement d'ordre technique, mais aussi social et culturel, et les réponses choisies devront être adaptées au mode de vie et au niveau économique des communautés concernées.

La définition d'un projet doit donc impliquer l'observance des points suivants :

- Évaluer la *motivation* et les *capacités de gestion* des communautés locales
- Respecter les *religions, croyances et tabous* (liés à l'eau, l'assainissement, etc.) et adapter l'intervention en conséquence.
- Évaluer les ressources humaines, techniques, logistiques et économiques requises et disponibles pour l'opération et la maintenance des infrastructures (combustible, pièces détachées,...).
- Respecter la hiérarchie sociale (mais assurer que celle-ci n'interfère pas avec la transparence du projet et l'assistance aux plus défavorisés) et anticiper les conflits potentiels que la construction de points d'eau pourrait soulever.

- **Implication des communautés affectées, des acteurs locaux, des acteurs nationaux**

La participation des communautés affectées aux différentes phases du programme est fondamentale (identification des besoins, mise en œuvre, suivi et évaluation) car elle garantit la *pertinence* et la *durabilité* des actions en fonction des besoins. Le développement et la gestion doivent être basés sur une approche communautaire, et les programmes doivent viser une implication maximale des communautés concernées. Selon le contexte d'intervention, le type de programme, la phase du projet et la nature/capacité de la communauté, le niveau d'implication pourra varier d'une simple consultation à une participation proactive dans le projet. Une communauté déplacée se trouve habituellement dans une situation précaire, ayant perdu pratiquement tous ses biens. Il est parfois difficile, voire inopportun durant la phase de mise en œuvre, de convaincre les personnes pour qu'elles collaborent activement. En revanche, une population stable se mobilisera *a priori* plus facilement et son implication peut même être une condition requise pour une intervention externe.



© ACF, Sri Lanka, 2005.

Durant la phase de mise en œuvre, la participation de la communauté peut consister en des contributions directes (financières ou matérielles) à la construction des infrastructures ou, plus communément, en la réalisation d'un travail physique, ou travaillant avec le personnel en charge de la gestion du projet en dessinant le plan de mise en place du projet, définissant les critères cibles et sélectionnant les zones/populations/groupes à couvrir. Ces contributions renforcent le sentiment d'appropriation des infrastructures par la communauté et, en conséquence, améliorent sa gestion.

Une considération spécifique doit toutefois être apportée au groupes vulnérables pour lesquels la contribution directe peut représenter une surcharge économique. Dans ce cas, au contraire, le programme visera à augmenter le pouvoir économique du groupe (par ex. en payant à la communauté l'implantation de ses propres infrastructures). La coordination avec d'autres acteurs travaillant sur la zone est essentielle dans ce cas.

L'implication locale dans les programmes ACF-IN passe aussi par le fait de travailler avec du personnel local, des partenaires et des travailleurs nationaux. Ces derniers sont ceux qui doivent faire avancer le projet partout où cela est possible⁸, ils doivent donc être identifiés, recrutés, promus, entraînés et évalués.

⁸ Dans certains cas, la gestion d'un programme par un employé local peut représenter un risque dû aux contraintes ethniques, à la pression du groupe

- **Étude de faisabilité**

L'évaluation des besoins doit systématiquement être suivie d'une étude de faisabilité qui confirme la possibilité d'offrir une réponse sûre et appropriée aux besoins identifiés. Ceci inclut principalement, pour les projets Eau et Assainissement :

- la validation de la capacité hydrologique (potentiel de la ressource, débits pérennes)
- la validation hydro-chimique (qualité de l'eau selon les normes OMS et nationales)
- la capacité communautaire à utiliser et maintenir les structures

La question de la faisabilité, en assainissement, est aussi liée à des contextes spécifiques où l'assainissement peut créer un risque pour l'environnement et la santé publique (latrines dans une zone au niveau hydrostatique élevé).

- **Techniques appropriées et testées, reproductibles et durables**

L'utilisation de technologies adaptées aux contraintes socioculturelles et économiques des communautés et à l'environnement est une condition nécessaire au succès d'un projet, quel qu'il soit. L'utilisation de techniques dont l'efficacité a été démontrée est la meilleure manière d'assurer une réponse à la fois adaptée et durable. Des technologies et des mécanismes de maintenance à bas prix doivent être encouragés lorsque cela est approprié (spécialement dans des contextes de développement). La reproductibilité des activités par la communauté doit être encouragée.

Dans certaines circonstances, cependant, il est possible qu'aucune solution parfaitement appropriée ne soit disponible. Dans ces cas, l'investivité sera de mise, et il sera nécessaire de rechercher activement parmi les solutions initialement conçues pour d'autres contextes. Ceci implique :

- Une analyse précise des besoins et des ressources.
- Une étude des solutions déjà déployées localement et une évaluation des modifications nécessaires.
- La promotion au niveau régional des techniques conçues par les communautés et les autres acteurs locaux (*échange Sud-Sud*).

Obtenir un système durable est un objectif qui est considéré dès le début de la définition du programme. Pendant la première phase de l'urgence, la réponse initiale doit être rapide et efficace, et l'autosuffisance n'est pas nécessairement un objectif. Cependant, une fois que les besoins primaires sont atteints, l'évolution de la réponse est planifiée avec à l'esprit une durabilité à long terme. Ceci est spécialement vrai pour valider la phase de désengagement.

Cohérence

La cohérence des programmes Eau et Assainissement réfère au niveau de coordination avec les autres partenaires, assurant que la stratégie des projets Eau et Assainissement est en accord avec la stratégie globale des missions ACF-IN, la stratégie du pays si recevable, la stratégie technique et les directives du Ministère en charge de l'eau et l'assainissement, et la stratégie du donneur. La cohérence réfère aussi à l'intégration des activités aux autres interventions d'ACF-IN dans la zone, comme par exemple la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé, etc.

- **Des activités coordonnées**

La coordination des différents partenaires est fondamentale pour permettre d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles. Elle doit être maintenue tout au long des différentes phases du projet, depuis sa définition jusqu'à son évaluation finale. Cette coordination doit impliquer tous les partenaires concernés : les communautés, les autorités locales, traditionnelles et administratives et les autres organisations présentes (ONG, Nations Unies, secteur privé, etc.), les donateurs.

- **Normes et directives**

Les normes et directives internationales sont des outils pour coordonner les activités et apporter une réponse uniformisée. Deux directives sont communément utilisées pour les interventions humanitaires en eau et assainissement et par conséquent, pour les interventions d'ACF-IN :

Les directives de qualité de l’OMS pour l’eau de boisson, qui donnent des valeurs de référence communes et décrivent la relation entre la qualité de l’eau et les risques pour la santé humaine. Ces directives sont utilisées davantage dans un contexte de développement. Cependant, il convient aussi de les considérer comme un objectif à atteindre dans des situations d’urgence. La qualité de l’eau doit être vérifiée aussi proche que possible des bénéficiaires (la qualité chimique de l’eau doit être validée au point d’eau, et la qualité biologique de l’eau doit idéalement être vérifiée à la fois au point d’eau et dans les containers d’eau potable des foyers).

Le Projet SPHERE, qui présente *la charte humanitaire et les normes minimales pour les interventions lors des catastrophes*. Elle définit ce que les personnes affectées par une catastrophe sont en droit d’attendre de l’assistance humanitaire. Le but du Projet SPHERE est d’améliorer la qualité de l’assistance fournie aux personnes affectées, et d’établir les responsabilités des différents intervenants dans la gestion de la crise. SPHERE couvre plusieurs domaines dont : l’approvisionnement en eau et assainissement, la nutrition, l’aide alimentaire, l’aménagement des abris et des sites et les services médicaux.

La réponse d’ACF-IN doit assurer que les normes minimales sont atteintes (par ex. SPHERE). Dans des contextes spécifiques, comme par ex. les zones pastorales, ces normes peuvent être reconsidérées et adaptées, utilisant comme norme pour la consommation d’eau minimale les notes d’orientation de SPHERE et de MSF.

Si les normes nationales du pays d’intervention sont plus « favorables » aux populations que les normes internationales (SPHERE), elles doivent être considérées en priorité, dans le but d’apporter une réponse nationale standardisée (par ex. privilégier 25 familles/point d’eau, norme du Ministère Afghan de la réhabilitation rurale et du développement, aux normes SPHERE de 500 personnes/pompe à main).

Dans les cas où les indicateurs nationaux sont moins favorables aux populations que les normes internationales (SPHERE), ACF-IN doit au moins atteindre les standards nationaux et plaider techniquement auprès des institutions clé du pays bénéficiaire (Ministère de la Santé et autres ministères en question) pour atteindre les normes et indicateurs OMS/SPHERE.

Dans le cas où un programme ne pourrait pas être implanté avec des normes sûres, une solution alternative peut être proposée. Si aucune solution ne peut être apportée, le programme ne doit pas être fait, et le principe de précaution doit être appliqué.

Taux de Couverture

Le taux de couverture est définie comme « le besoin d’atteindre la majorité des groupes de population dont la vie est menacée, où qu’ils soient ». Les éléments clés sont : assurer que les foyers les plus vulnérables sont couverts par le projet, assurer que la couverture géographique du projet est appropriée, basé sur une identification des personnes les plus vulnérables. Ceci considérera que le programme ACF-IN couvre correctement sa zone d’intervention, respectant la coordination des standards nationaux/internationaux, soulignant la priorisation de la couverture des personnes les plus vulnérables.

Efficiences

L’efficiences se réfère à la production à la fois quantitative et qualitative obtenue, par rapport aux apports (financiers, logistiques). La rentabilité des projets ACF-IN (Eau et Assainissement) doit être démontrée à travers le suivi rigoureux et régulier du budget, des régulations strictes, etc.

Efficacité

L'efficacité représente dans quelle mesure l'objectif d'une activité est atteint (et dans un délai acceptable), ou comment cet objectif peut espérer être atteint sur la base de la production. Elle sera obtenue par la mise en place et le suivi de jalons de progression du projet (repères), et une surveillance technique standardisée des activités, assurant que le cycle de gestion de projet (CGP) est entièrement pris en compte. Ceci validera que les activités ont été menées à bien à temps. Vérifier que les indicateurs de la ACL (Approche du Cadre Logique)⁹ sont atteints fait parti de l'évaluation de l'impact.



© ACF, Sri Lanka, 2005.

Durabilité

La durabilité réfère à la probabilité de la continuation/maintenance des structures ou initiatives créées, ou des apports distribués, pendant le projet, au-delà de la durée du projet, et est une clé pour que le projet ait un impact étendu et de long-terme. La durabilité d'un projet Eau et Assainissement est lié à l'existence, le dynamisme, la viabilité financière et la connaissance technique des comités de pont d'eau. Ces derniers ne doivent pas travailler de manière isolée mais en étroite relation avec le Ministère référent, et doit être officiellement déclaré. La durabilité d'un projet peut être sa capacité de dés-engagement par rapport à l'autorité locale (Ministère de l'eau) ou au partenaire local (programme Eau et Assainissement d'ONG locale). La reproductibilité des activités est un composant de la durabilité d'un programme.

• Renforcement de la communauté et cohésion sociale

Les crises conduisent souvent à un éclatement des communautés. L'aide humanitaire doit donc chercher à *renforcer l'organisation et la cohésion sociales* par une approche communautaire de la gestion de l'eau. La mobilisation et la participation de la communauté durant le projet, de même que l'existence de comités de point d'eau, sont un moyen d'atteindre ces objectifs. Cette collaboration doit être menée d'une manière qui soit à la fois sociale, participative et démocratique, et doit donc permettre la promotion de ces valeurs. Le renforcement des capacités et des institutions doivent être soigneusement considérés

⁹ Acronyme anglais: LFA: Logical Framework Approach

- **Transmission des connaissances et passation (hand-over)**

Dès le début de sa mise en place, le projet doit permettre un retrait graduel de l'assistance, l'objectif final étant le retrait total. Il est important de clarifier dès le départ les rôles différents des communautés, des autorités traditionnelles et des acteurs politiques. Une attention particulière sera accordée aux questions de propriété, d'accessibilité et de gestion. Le projet devra finalement inclure une passation officielle des activités et des infrastructures à un groupe reconnu et légitime.

Les groupes de formation technique et de maintenance sont un aspect essentiel à intégrer dans la mise en place du projet. Il faut distinguer les formations dont le but est de rendre techniquement autonomes les équipes d'opérateurs et de maintenance, et celles destinées aux usagers. La formation est effectuée sur site et quotidiennement, mais des sessions de formation sont aussi organisées. Elles regroupent les techniciens et les membres du comité des usagers (trésoriers, plombiers, etc.), afin de partager les expériences, de rendre publiques les succès obtenus au niveau local, et de permettre à tous les partenaires d'en tirer les bénéfices correspondants. Les trois points clé pour la durabilité des structures liées à l'eau construites pendant le projet sont : appropriation des communautés, disponibilité et accès aux pièces détachées et transparence dans la gestion des structures.

- **Capitalisation de l'expérience et de l'analyse**

La mise en place d'un projet suppose la collecte de quantités considérables de données, qu'il s'agisse du contexte général ou des méthodologies et technologies employées. L'ensemble de ces informations est d'une grande valeur pour les communautés, les partenaires locaux et les différents acteurs qui souhaiteraient agir dans la même zone. La collecte, l'analyse et le partage de l'information représentent donc toujours un des objectifs du programme, quel qu'il soit.

- **Recherche opérationnelle, liée avec les Universités**

Dans le but d'améliorer la pertinence de ces activités techniques et dans celui de trouver une réponse à un problème technique propre (par ex. la prospection d'eau potable dans un contexte de forts taux d'arsenic au Cambodge) et/ou à un problème plus général (par ex. les facteurs sociaux limitant l'irrigation au Tadjikistan), ACF-IN s'ouvre vers l'implémentation de projets de recherche opérationnels, et promeut des projets d'étude à court terme, spécialement par le biais du placement d'étudiants¹⁰. Dans tous les cas, les relations avec les universités et les instituts de recherche, idéalement depuis le pays d'intervention, ainsi que l'augmentation des relations professionnelles entre les Universités du Nord et du Sud, seront encouragées.

¹⁰ Quand le contexte sécuritaire le permet et quand l'étude s'intègre dans la stratégie de la mission.

Thématiques Transversales

La réponse technique doit considérer les thématiques transversales durant tout le cycle de projet. Les points suivants sont essentiels dans la mesure où ils contribuent à l'impact, cohérence, couverture, durabilité et pertinence du projet.

Genre

Les différentes opinions et besoins des femmes et des hommes doivent toujours être considérés aux différentes étapes du cycle de projet.

Le rôle des femmes dans l'approvisionnement en eau, son assainissement, sa gestion et sa protection est central et requiert une attention spéciale. Le mot « genre » réfère à la différenciation des rôles, responsabilités, besoins, vulnérabilités, intérêts et capacités à la fois des hommes et des femmes, ainsi qu'aux aspects du programme qui sont influencés par les facteurs sociaux et culturels. Dans la plupart des pays en développement les femmes sont responsables de la gestion des tâches domestiques et de l'utilisation de l'eau. Au sein de leur rôle, les femmes sont chargées de chercher des sources d'eau, identifier leur capacité à être utilisées en tant que sources d'eau domestiques ou d'eau de boisson, et calculer leurs besoins en eau. Bien qu'elles soient responsables de la gestion domestique, les femmes sont souvent exclues de la gestion de l'eau au niveau de la communauté, étant écartées des décisions prises à l'encontre de l'eau. L'objectif d'ACF-IN par rapport au genre est d'assurer que les différents programmes et projets implantés bénéficient équitablement aux hommes et aux femmes, en accord avec leurs besoins spécifiques avec une participation et une collaboration équitable des deux sexes, en tentant de rééquilibrer les relations de genre existants, en les rendant plus équitables, justes et solidaires, en ce qui concerne la redistribution des ressources, la participation et les responsabilités parmi les hommes et les femmes.



© ACF, Cambodge, 2003.

Pendant la phase de définition du projet, il est important de comprendre le rôle et le statut des femmes au sein de la communauté (vulnérabilité spécifique) ainsi que le rôle qu'elles peuvent jouer au sein du projet lui-même. Lorsque cela est possible, les femmes doivent être employées pour la promotion à l'hygiène, l'assainissement, et les éléments de gestion de l'eau d'un projet. Les femmes étant le plus souvent responsable de l'éducation des enfants et de la gestion du ménage, leur inclusion dans les éléments du projet est indispensable. Il est important de créer un espace pour les femmes dans l'organisation et l'implémentation du projet, et d'encourager leur participation par le biais d'un renforcement de leurs connaissances et capacités. Les femmes sont impliquées dans les décisions de la communauté liées à l'eau et à l'assainissement et par conséquent nous devons assurer qu'elles sont incluses en tant que membres dans les comités de point d'eau, et qu'elles sont représentées de manière équitable dans l'équipe Eau et Assainissement (spécialement dans le secteur de la promotion à l'hygiène). Les femmes sont considérées comme une priorité lorsque l'on cible les interventions (par ex. femmes veuves, femmes à la tête des ménages)

Personnes porteuses du VIH/Sida

Un accès convenable à de l'eau propre et à des installations sanitaires est indispensable pour les personnes porteuses du VIH/Sida et pour les patients traités à domicile. Cet aspect est d'autant plus important en situation de crise, quand le risque d'infection (diarrhées et maladies de peau font partie des plus communes) est plus élevé et que les soins à la santé sont le plus perturbés. Les épidémies de VIH/sida, en modifiant les structures locales, peuvent modifier la réponse en ce qui concerne l'eau et l'assainissement (par exemple une révision des normes d'accès peut être appliquée).

Personnes âgées

Au sein d'une population affectée par une catastrophe (ou en contexte de développement), les personnes âgées représentent une part importante des personnes plus vulnérables. Les personnes âgées peu avoir une mobilité réduite, peuvent être incapable de porter de l'eau sur de longues distances, ou peuvent être trop faibles pour creuser leurs propres latrines ou participer à d'autres activités de construction. Une considération particulière doit leur être apportée pour assurer que ces personnes reçoivent un service équitable malgré leurs limitations. Le dessin technique des infrastructures mises en place doit prendre en compte ceci.

Personnes Handicapées

Les personnes handicapées sont fréquemment exclues des programmes d'eau et d'assainissement, essentiellement à cause de barrières extérieures (environnement, infrastructure, et pratiques institutionnelles) plus qu'à cause des limites propres aux personnes handicapées. L'accessibilité doit toujours être considérée dans les projets d'infrastructure, du début de la planification jusqu'au étapes de conception.

Enfants

Dans des situations de crise, les enfants sont particulièrement vulnérables et peuvent représenter une part importante des populations affectées. Des mesures spéciales doivent être prises pour assurer un accès équitable aux services fondamentaux. Une attention particulière doit être apportée aux enfants de moins de cinq ans. L'objectif principal est de maintenir la morbidité, mortalité et indices de malnutrition en dessous des valeurs critiques pour ce groupe en particulier.

Protection

Les installations en eau et assainissement doivent être construites de manière aussi sûre et accessible que possible. Etant donné que l'eau joue un rôle critique dans tant de conflits dans le monde, il est impératif que les organisations d'aide et les aides individuelles soient soucieuses des questions liées

aux droits de l'homme et à la protection au moment de la mise en place des programmes d'eau et d'assainissement. Par exemple, une simple intervention comme l'installation de points d'eau, si elle n'est pas conçue et gérée de manière appropriée, peut par inadvertance fournir des ressources ou des appuis pour les groupes armés et même au-delà, alimenter un conflit lié à l'eau.

Respect de l'environnement

Les projets ont toujours des conséquences potentielles sur l'environnement naturel. Les risques environnementaux devront donc être estimés durant chaque intervention, et les impacts devront être minimisés. Dans tous les cas, il est important de sensibiliser la communauté affectée et les autres partenaires locaux à une gestion correcte de leurs ressources en eau et aux facteurs de risque environnementaux. Il est particulièrement important d'éviter toute surexploitation des nappes : durant la mise en œuvre des programmes de réalisation de puits ou de forages, les ressources disponibles seront systématiquement évaluées (par des études géophysiques, des essais de pompage, etc.). Ces évaluations aideront à déterminer le nombre de points d'eau et le dimensionnement adéquate des systèmes de pompage choisis. La collecte de données météorologiques constitue aussi un point essentiel. S'il existe un risque d'épuisement des ressources en eau souterraine, des ressources alternatives devront être considérées.

Participation du secteur privé/publique

En fonction du lieu et de la nature d'une opération, les secteurs publiques/privés peuvent potentiellement fournir les produits essentiels (par ex. les équipements de purification de l'eau). Et des solutions pratiques (par ex. un support logistique ou d'ingénierie) plus rapide et plus rentable que les agences d'aide. Travailler par le biais de partenaires et contracter ces secteurs est aussi un moyen de consolider l'économie locale, d'éviter la dépendance et la substitution.

Cependant, la compétition et l'intérêt politique peuvent mener à des pratiques qui seraient à la fois bénéfique et au détriment à l'aide humanitaire. De plus en plus, les opérateurs du secteur privé deviennent impliqués dans l'approvisionnement urbain en eau, bien que dans des situations associées à des événements de force majeure (comme une catastrophe naturelle, perturbation civile, etc.) la responsabilité continue d'être le plus souvent portée par l'autorité régulatrice (c.-à-d. le gouvernement).

Quand un tel événement a lieu, les agences humanitaires ont besoin de se positionner clairement, et de décider quels sont les chemins/partenaires les plus appropriés pour mettre en place convenablement le projet, et délivrer l'assistance. La position de ACF-IN par rapport au secteur publique/privé est de garantir que les personnes les plus vulnérables soient considérées par la réponse technique, même dans les cas d'insolvabilité, et d'instituer une régulation claire pour assurer la couverture en eau et assainissement.

ANNEXES

Annexe 1 : Typologie des Contextes Humanitaires

Des millions de personnes dans le monde se trouvent dans des situations de crise (populations déplacées, marginalisées, victimes de conflits, etc. : cf. encadré 1.3). En conséquence, des communautés entières vivent dans un état d'extrême vulnérabilité et leur survie s'en trouve constamment menacée. Les programmes humanitaires sont mis en oeuvre dans les situations où la dignité humaine n'est plus respectée et où les besoins fondamentaux ne sont plus couverts. Action contre la Faim distingue cinq types de problématiques pouvant habituellement conduire à des crises humanitaires et justifiant une intervention :

Conflits ouverts :

Il s'agit de tout type de conflit (guerre civile, conflit armé entre pays, etc.) ayant un impact important sur les habitudes de vie des populations et mettant en danger leur survie. Les principales conséquences de tels conflits sont les suivantes :

- Insécurité physique et persécution.
- Désintégration des structures étatiques et des services (électricité, infrastructures sanitaires, hôpitaux, etc.).
- Perte soudaine des moyens de subsistance (échanges commerciaux, accès aux marchés, activités agricoles, etc.).
- Affaiblissement des mécanismes internes de régulation.
- Déplacement des populations à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

Catastrophes naturelles :

Ce concept se réfère à tout type d'évènement causé par un phénomène naturel et qui met en danger la vie des populations. Ces phénomènes peuvent être soudains (par ex. tremblements de terre ou inondations) ou progressifs (par ex. sécheresse). Certaines catastrophes sont prévisibles (par ex. ouragans), d'autres sont totalement imprévisibles (par ex. tremblements de terre). Les conséquences sont les suivantes :

- Perte soudaine des moyens de subsistance (échanges commerciaux, accès aux marchés, activités agricoles, infrastructures sanitaires, etc.) ;
- Affaiblissement des mécanismes internes de régulation.
- Déplacement des populations à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

Post-crise :

Ce concept se réfère à la période succédant à une crise grave, qu'elle soit origine naturelle ou humaine. Les populations affectées ne sont plus sujettes aux menaces immédiates de la crise, mais elles doivent faire face aux conséquences et aux défis qui en résultent : retour sur les lieux de résidence après avoir été déplacées, récupération des biens et des moyens de production perdus, etc.. Les pouvoirs en place se trouvent souvent incapables (ou non désireux) d'aider les personnes à recouvrer leur autonomie et doivent affronter leurs propres problèmes de restructuration.

Déstructuration :

Un pays se trouve en état de déstructuration lorsqu'il ne possède aucun gouvernement reconnu ou lorsque son gouvernement n'assume pas ses responsabilités envers la population. Cette situation peut résulter d'un manque de moyens au sein de l'appareil d'état (moyens financiers, structurels, déficience due à une question de légitimité, etc.) ou être causée par des acteurs politiques spécifiques trop peu intéressés ou qui, oeuvrant essentiellement pour des intérêts personnels, ne permettent pas à l'état d'être opérationnel. Souvent, l'absence de structure étatique n'est pas reconnue par la communauté internationale, qui n'agit donc pas en conséquence. La population se trouve alors livrée à elle-même. On assiste habituellement, dans de telles situations, à une augmentation de la violence et à une très forte réduction, voire à l'absence, des services sociaux (construction, maintenance et gestion des infrastructures sanitaires, etc.). La désintégration de l'état conduit souvent à une dislocation des communautés qui ne peuvent dès lors faire face à la situation avec leurs moyens traditionnels.

Discrimination :

Des communautés ou des fractions de la population d'un pays peuvent être soumises à une discrimination sociale, culturelle, ethnique, religieuse ou raciale. Cette discrimination (active ou passive) peut être exercée par l'application de politiques, définies par un gouvernement (habituellement un état puissant), mais aussi par les communautés ou les groupes eux-mêmes. Les conséquences pour les personnes objet de ces discriminations peuvent être multiples :

- Persécution physique et morale (par ex. déplacements forcés).
- Blocage des mécanismes internes de régulation.
- Exclusion de tous les types de politique de développement.

Annexe 2: Les Crises Humanitaires et leur Évolution

Toutes les situations décrites dans l'annexe 1 ne conduisent pas nécessairement à des crises humanitaires, et les conséquences d'une catastrophe ou d'un contexte *a priori* favorable au développement d'une crise dépendent du type et du niveau de vulnérabilité des populations affectées (cf. fig. 1.3). Ces conditions déterminent la sévérité et l'impact de chaque événement. Des ouragans de même intensité causeront par exemple des pertes et des dommages bien plus grands en Amérique Centrale qu'en Floride, en raison essentiellement du manque de politiques de *préparation aux désastres* et de la nature des infrastructures dans les pays d'Amérique Centrale. Un autre exemple est celui de l'Irak où, suite à la guerre de 2003, la situation n'a pas évolué, comme on le craignait initialement, vers une crise humanitaire aiguë. Le niveau de développement et de structuration interne du pays avant le conflit lui a permis de faire face à la disparition de l'état et aux conflits apparus à échelle locale.

L'analyse de la situation permet de considérer les menaces et les vulnérabilités pouvant conduire à une crise, et donc de décider (et définir) d'une intervention.

Les situations de crise sont habituellement complexes et caractérisées par l'interaction de plusieurs facteurs : des catastrophes naturelles et/ou des conflits viennent s'ajouter à différents problèmes socio-économiques et structurels. Les effets composés qui en résultent sont souvent d'une magnitude extrême. Une crise peut naître à l'issue d'un événement soudain (par ex. guerre ou inondations) ou en conséquence d'un processus progressif (par ex. désintégration économique ou sécheresse). Après ses premières manifestations, une crise peut continuer d'évoluer selon deux modèles possibles.

Si la crise consiste en un événement unique, on peut, une fois que celui-ci est fini, et, dès que les besoins les plus urgents sont couverts, passer directement de la phase d'urgence à une phase de réhabilitation. Dans un tel cas, l'objectif est le retour à un état de normalité similaire à celui préexistant au commencement de la crise. Ce modèle est connu sous le nom de *modèle du continuum* et a été traditionnellement utilisé par la communauté humanitaire afin de décrire de manière linéaire l'évolution des crises et les mécanismes de réponse correspondant à chaque phase : urgence, réhabilitation, et enfin développement lorsque le niveau initial est récupéré. Les stratégies et politiques de nombreuses organisations humanitaires (donateurs et ONG) reflètent cette évolution en trois temps.

Annexe 3: Les Mécanismes de Réponse d'ACF-IN

Les mécanismes de réponse sont variés et toute stratégie d'intervention inclut différents types de réponse. On peut cependant classifier ces réponses de la manière suivante :

Réponses d'urgence :

L'objectif principal est de garantir la *survie* des populations affrontant une crise en couvrant leurs besoins élémentaires, c'est-à-dire ceux nécessaires à leur survie. La réponse doit être rapide et efficace, orientée vers une réduction à court terme de la vulnérabilité. La situation générale succédant à une réponse d'urgence restera fragile, avec une forte dépendance vis-à-vis des aides extérieures. Les réponses d'urgence sont particulièrement appropriées dans les situations de conflits ouverts et de catastrophes naturelles.

Réponses de renforcement des capacités et de réhabilitation :

L'objectif principal est de fournir ou de restaurer les moyens de subsistance des populations et de réduire leur niveau de dépendance vis-à-vis des aides extérieures. De telles interventions se concentrent sur la réhabilitation des structures sociales et des infrastructures. Dans de nombreux cas, la simple réparation des dommages matériels et sociaux reste insuffisante car les conditions antérieures à la crise étaient déjà insatisfaisantes. Les mécanismes de réponse doivent être adaptés à des modèles plus autonomes et focaliser leurs objectifs sur la réduction des vulnérabilités majeures rencontrées à moyen terme. Cela est réalisé en assurant une couverture complète des besoins au moyen de systèmes autonomes. Afin de garantir la durabilité des effets de l'intervention, la participation et le renforcement des structures et des communautés locales sont donc requis. Il en est de même pour les institutions nationales. Ce type de réponse est approprié lorsque la situation reste encore fragile après une crise, mais aussi dans les situations de déstructuration et de discrimination.

Interventions sur le long terme :

Elles s'orientent vers les problèmes structureaux et leur principal objectif est le renforcement des capacités locales existantes, dans le but d'améliorer les conditions de vie des communautés de manière durable et dans le respect de leurs droits. Dans le cadre de cette approche, la participation des communautés concernées lors de la définition et de la mise en place des programmes est un point essentiel. Ces programmes se focalisent sur la réduction de la vulnérabilité sur le long terme. Les soutiens extérieurs sont maintenus à un niveau minimal et la mise en œuvre est réalisée essentiellement par le biais des partenaires locaux. Ce type de réponse est approprié dans les cas de post-crise, de déstructuration et de discrimination.

Programmes de préparation aux désastres ou de gestion des risques de désastres :

Ils cherchent à réduire le risque que l'impact d'un phénomène constituant une menace pour les populations provoque une catastrophe, en diminuant la vulnérabilité des communautés et en renforçant ses capacités de réponse. Ils comprennent les points suivants :

- *Prévention* : Mesures et actions visant à protéger de façon permanente les populations ou les ressources exposées à l'impact dommageable d'un phénomène, elles comprennent :
- *Atténuation (mitigation)* : Mesures et actions visant à protéger et/ou renforcer les populations dans l'optique de minimiser l'impact dommageable d'un phénomène. Par exemple : mur de contention, habitations sismo-résistantes...
- *Préparation* : Mesures et actions visant à permettre aux personnes et aux organisations d'assurer une mise en œuvre efficace de la réponse à l'impact d'un éventuel phénomène constituant une menace pour les populations exposées. L'objectif est de renforcer les capacités de *faire face* des populations en les aidant à planifier, organiser et faciliter les systèmes d'alerte, les recherches, les secours et les réponses d'urgence (plans de contingence), tout en anticipant la réhabilitation.

Une préparation aux désastres est appropriée lorsqu'une menace significative existe et que la vulnérabilité des populations face à cette menace est forte. Elle peut être incluse dans les interventions d'urgence, de réhabilitation et de développement, mais elle implique toujours une approche à long terme. Dans tous les cas elle vise à réduire le risque de désastres, et doit comprendre des actions de *prévention* et d'*atténuation*.

$$\text{RISQUE} = \frac{\text{MENACE} + \text{VULNÉRABILITÉ}}{\text{CAPACITÉS DE FAIRE FACE}}$$

Note : En principe, les populations concernées doivent être étroitement impliquées dans les activités d'assistance.

Depuis quelques années, ACF-IN a mis au point de réduction et de prévention des risques naturels. L'objectif de ces programmes mis au point dans des zones régulièrement affectées par des inondations est de mettre en place à l'échelle des communautés touchées des systèmes d'alarme. Si les autorités en place ont souvent dans ces zones des systèmes de prévision de crues, et des systèmes d'alertes, ces derniers sont mal compris par les communautés, elles-mêmes mal informées et peu impliquées dans ces projets. C'est l'implication des populations qui garantira l'efficacité du projet, la réponse au désastre tend à être construite à partir de capacités locales.

Les objectifs principaux pour les interventions de support aux préparations au désastre sont d'atténuer les impacts d'un désastre (récurrent) par l'accès adéquat aux services de l'eau et l'assainissement, et de réduire la probabilité que les incidents liés à l'eau augmentent, ainsi que les maladies liées à l'eau ou aux excréments, pendant et après le désastre lui-même.

Annexe 4: Les Activités et Domaines d'Intervention d'ACF-IN

À noter que des projets de recherche, pouvant être affiliés à chacun des domaines et activités correspondantes, sont susceptibles d'être développés de manière interne ou avec des partenaires (Universités, Instituts de recherche, et Consultants).

Domaines	Activités
Études et analyses de contexte	Études Socio-économiques liées à l'eau Étude CAP (connaissance, attitude, pratique) Évaluation des ressources en eau potentielles et existantes Recherche de nouvelles ressources en eau
Approvisionnement en eau	Construction/réhabilitation de points d'eau : - Puits ouverts - Forages - Sources - Captages de rivières ou lacs - Collecte d'eaux de pluie et mares Conservation des ressources en eau : - Reforestation Systèmes pour l'agriculture et l'élevage Installation de systèmes d'extraction d'eau : - Manuels (par ex. corde et seau) - Gravitaires - Pompes à main - Pompes motorisées - Systèmes par énergie solaire Analyse et contrôle de la qualité de l'eau Traitement de l'eau Distribution et stockage
Contrôle des excréments	Construction/réhabilitation de latrines Compostage Réseau d'égouts Réseau de traitement
Élimination des eaux usées et pluviales	Systèmes de drainage Protection des berges Drainage et traitement des eaux usées
Gestion des ordures ménagères	Sensibilisation aux ordures ménagères Trou à ordures Collecte des ordures Recyclage Gestion des déchets médicaux
Contrôle des vecteurs	Analyses de risques Sensibilisation à l'hygiène et à la transmission par les vecteurs Distribution de moustiquaires Insecticides, rodenticides et désinfections Pièges à mouches

Domaines	Activités
Promotion de l'hygiène	Construction/réhabilitation d'infrastructures d'hygiène : <ul style="list-style-type: none"> - Douches - Aires de lavage - Équipements de lavage des mains Distribution de kits hygiène Promotion de l'hygiène <ul style="list-style-type: none"> - Pratiques basiques d'hygiène - Utilisation de l'eau - Utilisation correcte des latrines - Hygiène et alimentation
Transfert de connaissances et formation	Renforcement des structures locales et formation Mise en place de comités d'eau et d'hygiène Collecte de données et transfert d'information Développement d'une politique de l'eau
Gestion du risque	Prévention Mitigation Préparation

Annexe 5 : Le Concept de Vulnérabilité

Le concept de vulnérabilité se réfère à la fragilité de personnes ou de groupes placés dans un contexte à risque. Les éléments clé définissant le degré de vulnérabilité sont l'exposition aux risques et la capacité d'y faire face.

Globalement, le niveau de vulnérabilité d'un foyer ou d'un individu est déterminé par le risque de défaillance de ses stratégies de réaction et d'adaptation face à une crise. La vulnérabilité d'un foyer peut donc être définie comme un déséquilibre existant entre les ressources requises et celles disponibles, et par l'insuffisance des moyens nécessaires pour faire face à la situation. Le concept fait référence à l'ensemble exhaustif des facteurs plaçant les personnes dans des situations de danger ; le degré de vulnérabilité pour un individu, un foyer ou un groupe étant déterminé par leur exposition à ces facteurs de risque et par leurs capacités à affronter ces situations de crise et à y survivre.

Pour un foyer, une population ou une région particulière, cela implique la combinaison des éléments suivants :

- L'exposition à différents *dangers* ou à des événements exposant la population à un risque.
- Les *capacités et mécanismes d'adaptation* potentiels qui pourraient être utilisés pour affronter un risque, l'anticiper, lui résister, et le surmonter.

Ces crises ou événements auxquels sont exposées les populations sont des circonstances et des conditions sur lesquelles elles n'ont pas de contrôle direct et qui représentent un risque pour leur fonctionnement normal. Il peut s'agir de catastrophes climatiques ou environnementales (tremblements de terre, inondations, sécheresses, etc.), de pauvreté (impliquant des conditions de vie à risque : habitat précaire, diète insuffisante, conditions insalubres, accès limité à l'éducation, etc.) ou de conflits sociaux ou politiques (guerre, préjudice moral, racisme, tensions ethniques, dictature, etc.). Tout comme les capacités, on peut distinguer les vulnérabilités selon des caractéristiques physiques, sociales ou psychiques.

La vulnérabilité implique souvent la dégradation de l'environnement social ou naturel : ainsi, fréquemment, les foyers vulnérables deviennent impuissants à gérer l'équilibre entre besoins fondamentaux à court terme (survie) et moyens d'existence à long terme (subsistance).

Annexe 6 : La Charte ACF-IN

Action contre la Faim est une organisation non gouvernementale. Privée, apolitique, non-confessionnelle, non lucrative, elle a été créée en France en 1979 pour intervenir dans le monde entier. Sa vocation est de sauver des vies en luttant contre la faim, la misère physiologique, les situations de détresse qui menacent de mort des hommes, des femmes, des enfants sans défense.

Action contre la Faim intervient dans l'une au moins des situations suivantes :

- en cas de crise grave, d'origine naturelle ou humaine, menaçant la sécurité alimentaire ou provoquant une situation de famine,
- en cas de déstructuration du tissu social, liée à des raisons intérieures ou extérieures, plaçant certaines populations dans une situation d'extrême vulnérabilité,
- là où l'assistance humanitaire est affaire de survie.

L'action de l'association se situe alors soit pendant la crise elle-même (intervention d'urgence), soit après (programmes de réhabilitation et de relance).

Elle peut aussi intervenir dans la prévention des risques.

Tous les programmes d'Action contre la Faim ont pour finalité de permettre à leurs bénéficiaires de recouvrer le plus vite possible leur autonomie et les moyens de vivre sans dépendre d'une assistance extérieure. Dans son activité, Action contre la Faim respecte les principes suivants :

INDEPENDANCE

De façon à préserver et à conserver sa liberté morale et financière, Action contre la Faim agit en fonction de ses propres principes et ne se détermine en aucun cas en fonction d'intérêts de politique intérieure ou étrangère ou d'un gouvernement, quel qu'il soit.

NEUTRALITÉ

Une victime est une victime. Action contre la Faim oeuvre dans le respect d'une stricte neutralité et impartialité politiques et religieuses. Elle peut cependant être conduite à dénoncer les atteintes aux droits de l'homme dont elle est témoin, ainsi que les entraves mises au bon déroulement de sa mission humanitaire.

NON DISCRIMINATION

Action contre la Faim se refuse, dans son action, à toute discrimination de race, de sexe, d'ethnie, de religion, de nationalité, d'opinion ou de classe.

ACCÈS LIBRE ET DIRECT AUX VICTIMES

Action contre la Faim fonde son action sur une exigence de libre accès aux victimes et sur le contrôle direct de ses programmes. Elle se donne tous les moyens pour y parvenir et s'autorise à dénoncer les entraves mises à son action et à agir pour y mettre fin. Elle vérifie aussi l'affectation de ses ressources, afin que celles-ci parviennent bien aux individus en situation précaire auxquels elles sont destinées. En aucun cas, les partenaires avec lesquels elle peut être amenée à travailler ne doivent être les ultimes bénéficiaires de ses programmes d'aide.

PROFESSIONNALISME

Action contre la Faim fonde la conception, la réalisation, la gestion et l'évaluation de ses programmes sur des exigences de professionnalisme et sur la capitalisation de son expérience, afin d'optimiser son efficacité et l'utilisation de ses ressources.

TRANSPARENCE

Action contre la Faim s'engage, vis à vis de ses bénéficiaires comme de ses partenaires et donateurs, à respecter transparence et information dans l'affectation et la gestion de ses fonds, et à se doter de toutes les garanties visant à apporter la preuve de sa bonne gestion.

Tous les membres d'Action contre la Faim, dans le monde entier, adhèrent aux principes de la charte et s'engagent à la respecter.

RÉFÉRENCES

Bibliographie

- *Guidelines for drinking water quality*. WHO, Geneva 2003.
- Sphere Project (2004). *Humanitarian charter and minimum standards in disaster relief*. Geneva 2004 ed.
- Safe water guide for the Australian aid program. *A framework and guidance for managing water quality*. Australian Government, AUSAID, 2005.
- *Water Action Plan, a DFID policy paper*. DFID Department For International Development, March 2004.
- Directorate-general for humanitarian aid- DG ECHO. *A review of water and sanitation issues relating to the funding of humanitarian operations under the EC humanitarian regulation*. Concept paper and Model guidelines, European Commission, 2005.

Sites en ligne

<http://www.worldwatercouncil.org/>
Site international sur la police de l'eau

<http://europa.eu.int/comm/research/water-initiative>
Approche intégrée. Commission Européenne (European commission EUWI EU Water Initiative, 2006)

http://europa.eu.int/comm/echo/index_en.htm
Commission Européenne: département de l'Aide Humanitaire.

<http://www.un.org/millenniumgoals/>
Objectifs du Millénaire.

http://www.who.int/water_sanitation_health/rightwater/en/
Droit à l'Eau (OMS - 2003)

<http://www.wsstp.org>
Plate-forme technologique Eau et Assainissement

Conception graphique : Pascal Guédin
Impression, brochage : Édiphisme, Ivry-sur-Seine
Papier : Offset Cyclus

Achévé d'imprimer sur les presses de Édiphisme, Ivry-sur-Seine, en mars 2007
Dépôt légal : mars 2007

© Action contre la Faim, 2007
4, rue Niepce 75014 Paris

ACF INTERNATIONAL NETWORK

CANADA

7464 rue St-Denis
Montréal, QC, H2R 2E4 Canada
E-mail: info@actioncontrelafaim.ca
Tel: (514) 279 4876
Fax: (514) 279 5136
Web: www.actioncontrelafaim.ca

ESPAÑA

C/Caracas 6, 1º
28010 Madrid, España
E-mail: ach@achesp.org
Tel: 34 91 391 53 00
Fax: 34 91 391 53 01
Web: www.accioncontraelhambre.org

FRANCE

4 rue Niepce
75014 Paris, France
E-mail: info@actioncontrelafaim.org
Tel: 33 1 43 35 88 88
Fax: 33 1 43 35 88 00
Web: www.actioncontrelafaim.org

UNITED KINGDOM

First Floor, rear premises,
161-163 Greenwich High Road
London, SE10 8JA, UK
E-mail: info@aahuk.org
Tel: 44 208 293 6190
Fax: 44 208 858 8372
Web: www.aahuk.org

USA

247 West 37th, Suite #1201
New York, NY 10018 USA
E-mail: info@actionagainsthunger.org
Tel: 212 967 7800 Toll free : 877 777 1420
Fax: 212 967 5480
Web: www.actionagainsthunger.org

